

Veut-on  
vraiment  
faire l'Europe ?

*Lettre aux Fédéralistes  
Français*

**Veut-on  
vraiment  
faire l'Europe ?**

*Lettre aux Fédéralistes  
Français*

**EDITION DU C.E.F. - PARIS 1949**

**LE CERCLE D'ETUDES FEDERALISTES**  
fondé en 1935,  
est ouvert  
à tous ceux qui croient,  
à la suite de Proudhon,  
que seule l'application intégrale du principe  
fédéraliste  
est susceptible de garantir  
à la France, à l'Europe et au Monde,  
un statut pacifique, juste, harmonieux  
et humain.

« Tout ce qui est fédéraliste est nôtre ».  
Tout fédéraliste,  
quelles que soient par ailleurs ses convictions,  
y est bienvenu,  
sans qu'il ait à sacrifier quoi que ce soit  
de ses idées.

**Le Cercle d'Etudes Fédéralistes**  
laisse à ses membres  
la plus entière liberté d'appréciation et d'option  
en matière politique.

Les opinions exprimées en cette matière  
dans les publications ou réunions du cercle  
n'engagent que leurs auteurs.

Les membres du Cercle  
se font un devoir  
de respecter mutuellement  
leurs opinions et prises de position respectives  
selon le précepte de tolérance  
qui est la loi essentielle de la discipline  
fédéraliste.

## Veut-on vraiment faire l'Europe ?

### LETTRE AUX FEDERALISTES FRANÇAIS

Le fédéralisme est à la mode : c'est le dernier article de Paris.  
Les slogans de la défense de la démocratie et du respect de l'éminente dignité de la personne humaine s'étant passablement fatigués à l'usage (verbal) qui en a été fait depuis quelques années, ne font plus suffisamment recette, du moins sur le marché extérieur et dans le rayon publicité étrangère. L'organisation fédérale de l'Europe est devenue le tartre à la crème de la majeure partie des hommes d'Etat français.

#### La mission fédératrice de la France

Cette préoccupation, en soi, n'a rien que de très naturel et de tout à fait normal.

La France, certes, paraît qualifiée autant et plus que bien d'autres pays pour se dévouer à la tâche de fédérer le continent. L'abbé LEMIRE, qui fut l'un des doyens du Parlement français, l'exprimait en termes magnifiques en un discours qu'il prononçait au chef-lieu de sa circonscription, à Hazebrouck, le 14 septembre 1903 :

« Du côté de l'Océan, la France puise dans le réservoir celtique la vaillance des chevaliers bretons, dont les histoires et les poétiques légendes ont fait le charme étrange de ce pays et contribuent encore à lui conserver sa noblesse et son originalité.

« Au midi, sur les confins de la Provence et du Languedoc, elle peut correspondre par son idiome et ses usages avec l'Italie et l'Espagne. Elle emprunte à ces deux nations les derniers vestiges qui soient restés de la délicatesse et de l'élégance des civilisations antiques.

« Du côté de l'Est, la France était jadis en communication avec la race germanique ; elle promenait les plis de sa robe verte sur les bords du vieux Rhin. Aujourd'hui, toute communication est interrompue de ce côté, et ce qu'il y a de pénible pour nous, peuple de France, ce n'est pas d'avoir perdu quelques milliers de kilomètres carrés, ou d'avoir vu passer sous la domination étrangère quelques millions d'hommes, c'est d'avoir par un traité néfaste perdu sur cette frontière toute communication avec une des grandes races de l'humanité.



horizon intellectuel suffisent à expliquer quelle conscience eut Jean GIRAUDOUX de la véritable vocation de la France. Prenant la parole à la radio nationale à l'occasion de l'anniversaire de l'Armistice, le 10 novembre 1939, en pleine guerre, en sa qualité de Commissaire général à l'Information, il n'hésitait pas à déclarer :

« La France n'est pas « une » dans sa terre et dans sa race. Ce pays, hautement majeur, est fait de minorités... Il y a autant d'intervalle entre un Auvergnat et un Basque, un Limousin et un Breton, qu'entre un Espagnol et un Slave, un Ostrogoth et un Gallois... Nous avons conquis une partie des Flandres parce que la France a besoin d'un peu de Flandre pour être la France; nous avons annexé le Béarn, parce que la France ne serait pas sans le Béarn entier... [1]

« C'est pour cela qu'il convient, ce 11 novembre 1939, ...de rendre hommage à ce dialecte alsacien qui résonne en ce moment dans les écoles ou les marchés du Périgord ou de Saintonge... Jamais langage n'a plus mérité d'être respecté... Grâce à lui, l'Alsacien, comme dans sa langue le Provençal, peut exprimer cette intimité d'homme à homme, de mère à fils, que les contrées sans patois en sont réduites à demander à des gestes, des exclamations ou à des atteintes à leur langue.

« Voilà ce que je disais à mes hommes, voilà vingt et un ans, devant le palais de grès rose de Saverne. Voilà ce que je vous redis à tous avec plus de conviction encore, depuis que je sais qu'en Limousin, dans ma ville natale, à côté du placard qui indique au-dessus de l'écusson de l'hôtel de ville : mairie de Bellac, est ajouté depuis quelques semaines un autre écriteau qui porte, et cela en alsacien : mairie de Wissembourg. »

René GILLOUIN appliquait les dons d'une intelligence incisive à démontrer à ses compatriotes, en des enquêtes mémorables publiées par l'Europe Nouvelle de Mme Louise WEISS, qu'Alsace et Flandre ont une mission internationale à remplir, mais qu'elles ne peuvent s'en acquitter que si on leur permet de sauver leur « âme collective », que si on laisse leur « vitalité incompressible et de la qualité la plus rare » échapper à l'emprise d'un régime qui, « comme dit Berdiaeff, débouche de toutes parts dans l'inhumain ».

LYAUTEY estimait que le retour de l'Alsace-Lorraine à la France constituait une occasion unique de réviser la conception et de corriger la pratique jacobines de l'Etat, en permettant d'étendre à toutes les provinces un régime semblable à celui qu'avait su conquérir avant 1914 le Reichsland. En 1928, au plus fort du « malaise alsacien », il souhaitait le rétablissement d'un Haut-Commissariat d'Alsace et de Lorraine dont il aurait été le titulaire, et ce vœu rencontrait le désir des Alsaciens :

« L'Alsace m'offrirait le spectacle de tout ce que j'aime dans la vieille France et de tout ce que j'admire dans l'Allemagne — ce qu'il y a de meilleur dans l'une et dans l'autre... J'espérais

[1] Notons que Proudhon avait déjà développé une pensée analogue dans De la justice : « Il n'était point mal pour la fraternité des nations qu'il y eût en France des Flamands, des Allemands, des Italiens, des Basques ; il était encore mieux qu'il y eût des Français en Belgique, en Prusse, en Suisse, en Piémont, en Angleterre », et Renan, dans sa Lettre à David-Friedrich Strauss : « De belles provinces de langue française ne font pas partie de la France, et cela est très avantageux, même pour la France. Des pays slaves appartiennent à la Prusse. Ces anomalies servent beaucoup à la civilisation. La réunion de l'Alsace à la France, par exemple, est un des faits qui ont le plus contribué à la propagation du germanisme ; c'est par l'Alsace que les idées, les méthodes, les livres de l'Allemagne passent d'ordinaire pour arriver jusqu'à nous ».

que tout cela serait maintenu dans l'Alsace, étendu à toute la France pour son profit... Ce petit peuple qui sait ce qu'il est, qui lutte pour le rester, et qui ne veut pas se laisser déraciner, il faut le défendre... Les Français ne savent plus ce que c'est qu'une province... L'Alsace, la Lorraine — les « pays », quoi... c'est du réel, de l'humain... Après la guerre, j'avais cru, j'avais espéré qu'en partant de l'expérience alsacienne, en respectant là-bas ce qu'il fallait respecter, on pourrait faire quelque chose d'intéressant, de neuf, dont le reste du pays aurait pu ensuite s'inspirer et aurait recueilli le bénéfice. Un régionalisme vivant, souple, aéré... Mais non ! Il fallait tout centraliser, tout unifier, tout ramener au gabarit... Ce qui est inquiétant, c'est cette tendance à la centralisation sous toutes ses formes... Une chose aussi légitime, aussi naturelle que le régionalisme prend aujourd'hui figure d'anachronisme. »

Si les biographes officiels d'Hubert-Gonzalve-Louis Lyautey se gardent de souffler mot de ces... anachronismes, le Maréchal a trouvé en Raymond POSTAL, auteur de l'Explication de l'Alsace, un fidèle interprète de sa pensée et un défenseur avisé de ses thèses :

« Il était devenu évident que l'autonomisme n'était pas autre chose que le lieu géométrique des mécontentements et des besoins des Alsaciens, et, politiquement, l'aspect subjectif du fédéralisme national... L'Etat et le régime n'avaient fait et ne font encore en Alsace, comme en Bretagne, en Bourgogne ou en Provence, sous couleur de départementalisme et d'unité, que la plus étroite et la plus paresseuse « politique coloniale ». Que Provençaux, Bourguignons et Bretons s'en accommodent, sans pourtant cesser d'en pâtir, c'est à la fois un grand malheur et un signe des désordres auxquels peuvent conduire des institutions fonctionnant dans l'esprit de système. » (R. Postal, « Pré-sence de Lyautey »).

Lucien ROMIER, en 1926, dans le Figaro, regrettait que la France n'ait pas su s'accommoder du « tempérament fédéraliste de la population rhénane », et dans son ouvrage L'Homme nouveau (1929), il étendait le problème à tous les pays de France :

« Après des siècles de mélange et de communauté, le fait ethnique n'a pas disparu. Parmi les Français, qui ne distingueraient les aptitudes ou les tempéraments divers, parfois opposés du Provençal et du Breton, du Languedocien et du Flamand, du Bourguignon et du Basque ?... En vérité, quelque démenti que les savants puissent donner à la théorie des races, il n'est maître de maison, tât-elle l'épouse d'un professeur, qui ne s'enquière de la race de sa femme de chambre. »

Louis BERTRAND condamnait plus sévèrement encore le régime inepte qui couche sur le lit de Procuste d'une monstrueuse centralisation des pays aussi vivants et aussi vigoureux que l'Alsace et la Lorraine.

M. Ludovic NAUDEAU, pour sa part, réservait plutôt ses sympathies aux Pays-Bas, conservatoire de l'esprit européen. Au cours d'une enquête, qui fit époque, sur la natalité, il insistait, dans les colonnes de l'« Illustration » :

« Ne perdez jamais de vue cette vérité fondamentale... A l'inverse de la Suisse, qui réunit trois nationalités différentes en un Etat, la Néerlande confie les trois tiers de son ensemble à trois Etats distincts... Belle expérience, noble exemple donné à ces Etats-Unis d'Europe qu'il nous faudra bien finir par constituer si la civilisation doit être sauvée. Qu'ils soient classés comme Hollandais, comme Belges ou comme Français, les Néerlandais ne savent-ils pas qu'en tout cas ils sont des Européens ? »

André MABILLE DE PONCHEVILLE, au temps où il osait défendre une pensée personnelle et où il savait être courageux, s'écriait :

« Comme le dialecte alsacien, le flamand peut aider puissamment en mettant la France en communication aisée avec ces peuples germaniques qui ne comprennent pas seulement l'Allemagne, notre ennemie d'hier, mais l'Angleterre, la Hollande, la Suède, la Norvège, le Danemark, les Etats-Unis d'Amérique, etc..., tous peuples dont le rôle est prépondérant dans le monde moderne. La France, mêlée comme notre sœur la Belgique d'éléments latins et d'éléments germains, se trouve ainsi posséder une double facilité pour servir de centre au monde civilisé. Fermer la fenêtre que le flamand et l'alsacien lui ouvrent sur un immense horizon, quelle diminution ce serait, quelle folie ! Autant vaudrait se crever un œil. »

Cette conviction n'est pas le propre d'une école politique, ni le monopole d'un parti. Elle est commune aux obédiences les plus diverses. Le fédéralisme n'est-il pas la loi fondamentale de l'empire aux 180 nationalités qu'est l'U.R.S.S. et où, par dizaines, des langues populaires (yakoute, bouriate, kazake, ouzbègue, tourkmène, khirgize, kalmouke, tchouvache, oïrate, ostiaks, etc...) qui, sous la domination des Tsars, n'avaient jamais été cultivées, ni même écrites, ont, grâce à l'organisation culturelle du régime soviétique, atteint un haut degré de développement et sont aujourd'hui pourvues non seulement de l'enseignement à tous les degrés, mais encore d'une littérature, d'une presse, d'un théâtre, d'un cinéma florissants ? Le Géorgien Jossif DJOUGACHVILI, alias STALINE, n'a-t-il pas commencé sa carrière comme Commissaire du peuple aux minorités nationales ?

C'est ce dont M. Marcel CACHIN a toujours eu conscience. Il expose sans détours son programme :

« Nous voulons qu'on respecte la langue bretonne, notre vieille et belle langue libre et barbare. Elle est encore celle de centaines de mille de pêcheurs, marins et paysans, qui la parlent avec amour et qui ne veulent pas la laisser mourir. »

Le leader communiste breton s'élève vigoureusement contre la dictature sanglante du jacobinisme qui impute à crime aux fédéralistes leur opinion :

« A l'égard de leurs adversaires..., les Montagnards de la Convention usèrent des mêmes procédés qui servent à nos gouvernants du moment. »

« Lorsque la Terreur voulait se débarrasser d'adversaires gênants, elle les accusait de corruption, d'intelligences avec l'ennemi, de trahison morale. »

« Elle jetait en pâture à l'opinion... les traîtres, ou ceux qui se trouvaient ainsi qualifiés, et la raison d'Etat couvrait quotidiennement le crime politique. »

M. Maurice THOREZ ne néglige pas une occasion de mettre en relief la fonction européenne et mondiale de sa province natale, la Flandre, dont il célèbre, en vrai Fils du peuple, les vertus exemplaires :

« Ma solitude (en prison) fut égayée par les aventures de Till Ulenspiegel où je retrouvais avec émotion l'atmosphère de ma chère Flandre, son goût de la liberté, sa haine pour toutes les formes de l'oppression, sa solide gaieté, son humour et son optimisme. »

M. le chanoine DESGRANGES, l'un des esprits de la lignée de LACORDAIRE et de l'abbé LEMIRE qui sauvent l'honneur de la « démocratie chrétienne », appuyait de toute son autorité de parlementaire l'action en faveur de l'enseignement du breton :

« Chaque peuple a le droit d'exiger le respect de sa langue maternelle et de s'élever contre le véritable crime social que serait, faute de l'adoption des mesures appropriées, la disparition de sa langue, de sa culture, de sa manière d'aimer, de souffrir et de penser... »

« Nous nous refusons à concevoir un monde où n'existerait plus qu'une seule langue, qu'une seule pensée, qu'une seule manière de vivre, où les hommes, dès leur naissance, seraient coulés dans le même moule et où, sur un morne troupeau, le pouvoir de quelques despotes pourrait ainsi s'établir et durer... »

« La civilisation, au contraire, s'accommode de multiples diversités... La base de toute rénovation spirituelle est la renaissance et la sauvegarde de l'originalité de chaque peuple, que les régimes politiques et économiques tendent aujourd'hui à détruire pour asseoir plus facilement leur domination... »

« Chaque peuple, s'il a le devoir de s'élever à une saine compréhension internationale, a aussi le devoir de résister à l'uniformisation progressive du monde en cultivant les formes originales de sa pensée et de sa civilisation... Les petits peuples..., beaucoup plus que les grands Etats, trop souvent hantés par des rêves d'impérialisme et d'hégémonie..., contribuent à maintenir la paix et à sauver la civilisation occidentale. »

Le député du Morbihan ajoutait, le 30 juin 1937, au nom de la Commission de l'Enseignement de la Chambre :

« On a vu dans différents pays étrangers que l'enseignement de la langue maternelle entraîne infailliblement une renaissance de la littérature paysanne que l'enseignement tel qu'il est compris actuellement tend à anéantir... Notamment la Grande-Bretagne, l'U.R.S.S., les Etats d'Europe Centrale et Orientale, ont pris des mesures en faveur de l'enseignement des langues particulières. ...Comment pourrait-on refuser plus longtemps aux vaillantes populations bretonnes une satisfaction qu'elles réclament depuis si longtemps et aujourd'hui avec tant de force ? »

Marcel PEGUY, non content de prendre dans les nouvelles séries des « Cahiers de la Quinzaine » et dans son « Journal Vrai », de la manière la plus résolue, la défense des minorités ethniques de l'Etat français, lançait « Les Patries de France » et, pour qu'il ne subsistât aucun doute sur ses intentions, la manchette répétait le titre du journal en chacune des langues de France : allemand, basque, breton, catalan, corse, néerlandais, occitan...

Les « Jeunesses Fédéralistes de France » auxquelles, entre autres, un MARTIN-MAMY consacrait son activité, promouvaient un régionalisme du meilleur aloi, soucieux de mettre en valeur les caractéristiques ethniques et culturelles des minorités « allogènes ».

Un véritable fédéraliste, un fédéraliste sincère, se double d'un régionaliste conscient. Ce n'est pas par hasard que les fédéralistes qui se nourrissent de Proudhon, l'un des penseurs du XIX<sup>e</sup> siècle qui font honneur à la France, sont en même temps des régionalistes militants.

Ce n'est pas par hasard que CHARLES-BRUN, le « pape du régionalisme », l'animateur de la « Fédération Régionaliste Française », a été également, dans le domaine intellectuel, l'instigateur des initiatives fédéralistes les plus dignes d'intérêt, le promoteur, par exemple, des cours professés au Collège Libre des Sciences Sociales sur l'Europe fédéraliste. Ce n'est pas par hasard qu'il se survit par des ouvrages qui s'intitulent non seulement Le Régionalisme, mais aussi Le Principe fédératif, et que son Mistral précurseur et prophète nous montre dans le créateur du félibrige un théoricien à la fois du régionalisme et du fédéralisme.

Ce n'est pas par hasard que Jean HENNESSY, que travaillait sans doute l'atavisme irlandais et qui prête à Charles-Brun un concours dévoué, estimait que si la France voulait donner le branle à une réforme fédérale de l'Europe, elle devait commencer par introduire dans sa propre constitution le principe d'un logique et loyal régionalisme. Ce n'est pas par hasard qu'il déposa sur le bureau de la Chambre, où il siégeait lui-même, une proposition de loi portant réorganisation administrative sur la base du respect des entités régionales. (Les « autorités », du reste, surent si bien organiser autour de ce projet la conspiration du silence que les députés alsaciens, défenseurs avisés et décidés des « Heimatrechte » de leur pays, comme M. le chanoine MULLER et M. DAHLET, n'eurent jamais connaissance de ce document.)

Ce n'est pas par hasard que le militant idéaliste et désintéressé s'il en fût qu'était Eugène POITEVIN unissait étroitement dans sa doctrine et dans ses efforts fédéralisme, régionalisme et syndicalisme.

### M. Jean DE PANGE, Lorrain et Européen

La race de ces nobles esprits n'est pas éteinte. Une personnalité comme Jean DE PANGE perpétue cette tradition. Homme d'une province qui se partage entre deux langues, qui participe à deux cultures et où, à moins de se dérober volontairement aux injonctions des facteurs naturels et des forces historiques, on naît et on est Européen, l'auteur de *Gœthe en Alsace* et des *Soirées de Saverne* s'est consacré, non seulement avec talent mais avec courage, à rappeler à une opinion publique indifférente ou hostile que le rôle de la Lorraine d'expression allemande et de l'Alsace qui lui est associée par la parenté et le destin, est de servir de pierre d'angle à la construction d'une Europe sagement et harmonieusement aménagée. La vocation des pays de la Moselle et du Rhin est de constituer un lieu de rencontre et d'entente entre deux cultures voisines, un lien entre deux mondes proches, mais souvent rivaux. C'est pécher contre la nature que de vouloir transformer en bastion ce qui, par destination, forme un pont, en arsenal de guerre ce qui devrait être un jardin de paix, en glacis ce qui est un carrefour. Mais pour être à même de remplir cette fonction conciliatrice entre la latinité et le germanisme, Lorraine et Alsace doivent conserver la langue, l'esprit, les mœurs qui leur permettent de garder le contact avec le reste du monde germanique.

La position que prennent les hommes d'Etat sur la question d'Alsace et de Lorraine est, pour M. J. de Pange, la pierre de touche de la sincérité de leur amour de la liberté, de leur respect des valeurs spirituelles et de la personne humaine, de leur dévouement à la communauté européenne, de leur attachement à la paix. S'il est un lieu d'Europe Occidentale qui soit prédestiné à servir de banc d'essai pour l'application de la doctrine fédéraliste, c'est bien l'Alsace et la Lorraine, de culture germanique et d'obédience politique française. Au moment où s'abattait sur les « provinces recouvrées » la féroce répression de la dictature Poincaré — « la dictature de la confiance », disaient ses adulateurs — le comte de Pange a su, avec le brio d'un homme de lettres dont toute l'œuvre est le fruit savoureux d'un pays bilingue et de double culture, et avec le simple courage d'un gentilhomme enraciné par tout son atavisme dans son terroir, mettre ses gestes en harmonie avec ses convictions.

Lorrain, il n'a cessé, comme LYAUTEY, comme Léopold BAILLARD, le héros de la *Colline inspirée*, comme l'ondoyant et divers BARRES lui-même en ses meilleurs moments, comme tous les authentiques « princes lorrains », de conserver à la maison de Lorraine-Habsbourg, héritière du duc François III, une exemplaire fidélité qui est pour tous les cœurs bien nés la forme suprême de l'honneur. Le détail des relations qu'il entretint de septembre 1939 à mai 1940 avec l'archiduc Otto et ses partisans ayant été livré par les fonctionnaires de police français à leurs collègues allemands du temps

de l'occupation, le comte de Pange dut à cette collaboration policière de passer quelques mois à la prison de la Santé. Le récit qu'il en a laissé dans *Mes Prisons*, atteste la persévérance de sa pensée et la fermeté de son caractère.

**« Il faut savoir souffrir pour ses idées. C'est le sort qui m'échoit ici. Je ne pourrais d'ailleurs sans me déshonorer, nier mes préférences pour le régime fédératif... Les Français ne croient plus à la fédération, au serment. C'est la cause essentielle de notre déclin... C'est le manque de confiance qui a empêché la France, en 1927, de reconnaître les libertés alsaciennes... L'Europe se fera par une « fédération de confédérations ». Ainsi la renaissance de toutes les libertés locales serait l'effet d'une réaction contre la centralisation et le nationalisme qui depuis la Révolution française se sont répandus sur toute l'Europe. »**

M. J. de Pange est justement sévère pour les soi-disant fédéralistes de l'école maurrassienne :

**« Encore en 1892, Frédéric Amouretti et Charles Maurras écrivirent dans leur programme fédéraliste : « Nous ne nous bornons pas à réclamer pour notre langue et pour nos écrivains les droits et les devoirs de la liberté ; nous croyons que ces biens ne feront pas notre autonomie politique ; ils en découleront. » Puisque Maurras était autonomiste avec les Provençaux... pourquoi ne voulait-il pas l'être plus tard avec les Alsaciens et les Lorrains qui avaient encore mieux gardé leur sève originelle ? Qu'est-il devenu depuis ces temps héroïques ? »**

Depuis ces temps héroïques, la *Revue fédéraliste* de son disciple Jacques Reynaud a changé son titre en *Latinité*... Tout simplement l'Avis aux Nordiques et aux Celtes épris de fédéralisme et qui auraient été tentés de faire confiance à M. Charles MAURRAS et à sa théorie d'un roi de France, « président des républiques françaises ».

C'est surtout le triste Laval que l'écrivain lorrain fustige sans pitié. Le châtelain de Châteldon entendait imposer, et dans quelles conditions, sa conception d'une « entente » franco-allemande. Ceux qui s'y opposaient, il les poursuivait de la même manière dont, quinze ans plus tôt, complice de Poincaré, il persécutait les Alsaciens et les Lorrains : que voulaient-ils pourtant, sinon contribuer à la pacification européenne et jeter les bases d'un rapprochement entre la France et l'Allemagne en partant des réalités de leur *Volkstum* qu'ils désiraient préserver et cultiver « im Rahmen Frankreichs », « dans le cadre de la France » ?

M. J. de Pange note, non sans mélancolie :

**« Laval lit une interview donnée par lui à l'« United Press »... Il exprime l'espoir qu'au lieu d'être une cause de discorde, l'Alsace et la Lorraine deviennent un lien entre la France et l'Allemagne. Pourquoi donc, quand elles étaient sous son administration, combattait-il ceux qui cherchaient à réaliser ce programme ? »**

Par une rencontre qui n'est pas plus commune dans l'histoire des alliances matrimoniales que dans celle des collaborations littéraires, l'œuvre de M. J. de Pange se double de celle de la comtesse DE PANGE, historienne d'Auguste-Guillaume Schlegel et Mme de Staël, et chez qui revit de manière extrêmement vivace l'hérédité de Germaine Necker, baronne de Staël-Holstein, et de ces Broglie dont les cadets, faute d'être ducs, portent le titre de prince du Saint-Empire. *Le Beau Jardin*, paru en 1924, forme un digne pendant des *Soirées de Saverne*. Sous des noms d'emprunt dont le moins

initié des lecteurs n'a guère de peine à percevoir l'identité, luttent et peinent les principaux acteurs du drame de l'Alsace aux prises, dès 1918, avec l'hydre centralisatrice. Toute une époque y est reconstituée, où les Alsaciens et les Lorrains faisaient la dure expérience de cette loi que Mme de Pange a eu la belle franchise de formuler :

*« Faut-il donc toujours qu'en France, une oppression alterne avec l'autre ? Ce pays a véritablement la passion de l'uniformité. Chaque parti, dès qu'il est au pouvoir, s'efforce de façonner les autres à son image. »*

En un temps où l'on parle beaucoup en Europe de normaliser les relations entre les peuples, quel ne devrait pas être le rôle d'esprits comme le comte et la comtesse de Pange, dressés par la pratique constante d'une politique de voisinage et de mitoyenneté, à la compréhension mutuelle des peuples et des cultures ? Au moment où l'unité européenne est plus que jamais à l'ordre du jour, en peut-on proposer plus complète et plus vivante incarnation que ces figures en qui se reflète l'harmonieuse diversité de la civilisation occidentale ?

### M. Robert SCHUMAN, politicus bifrons

Malheureusement, ce n'est pas à des esprits de cette classe qu'est confiée, en France, la charge de présider à l'aménagement des relations internationales. Un homme politique français, pourtant, aurait pu nous épargner de trop cruelles déceptions. M. Robert SCHUMAN est incontestablement un honnête homme — ce par quoi il tranche sur quelques-uns des politiciens qui l'entourent. — Il est homme de parti aussi peu que peut l'être un élu, — ce en quoi il nous change du « personnel » du parti auquel il est inscrit. — Cet honnête homme et cet homme politique honnête est au surplus un honnête Lorrain. Son passé le plus récent ne nous force pas d'oublier la correcte et méritoire attitude qui fut la sienne alors que se déchaînait contre les *Heimatrechtler* de Lorraine et d'Alsace la terreur Laval-Poincaré. Nous avons encore dans l'oreille les accents évidemment sincères du député messin qui prônait pour son terroir le maintien d'un statut administratif, social, scolaire et linguistique autonome, qu'il proclamait être la garantie d'une bonne entente entre tous les riverains du Rhin et de la Moselle.

*Quantum mutatus es illo...* Non sans doute qu'il ait changé d'opinion. Les hommes de cette trempe s'honorent de rester constants avec eux-mêmes. Récemment encore il déclarait dans la préface d'une brochure sur l'activité du « Comité Mosellan du Plan Monnet » :

*« La France est faite de régions extrêmement variées dans leurs ressources et dans leur composition ethnique : c'est une richesse des plus caractéristiques... Décentraliser ne veut pas dire diffuser sur l'ensemble du territoire des parcelles identiques du pouvoir central en vue d'appliquer des instructions uniformes et invariables. C'est, au contraire, créer l'organisme répondant aux particularités de chacune des régions. »*

Mais peut-on se défendre de toute arrière-pensée en le voyant proposer une organisation fédérale pour les pays mosellan et rhénan d'aval, sans se soucier de la réaliser dans les pays d'amont, en le voyant se préoccuper d'arracher la Prusse Rhénane aux griffes de la centralisation sans paraître prendre ombrage du jacobinisme imbécile dont la manie uniformisatrice a défiguré jusqu'au nom des antiques terroirs de Lorraine et d'Alsace, travestis en « Moselle », « Haut-Rhin », et « Bas-Rhin » (comme si à la hauteur de Strasbourg le Rhin était déjà dans son cours inférieur !)

### M. Léon BLUM, ou de la doctrine à la pratique

M. Robert Schuman pourrait invoquer comme excuse, dans la toute relative mesure où c'en est une, qu'il n'est pas le seul de nos augures chez qui le comportement politique dément la doctrine, ou dont l'attitude contredit le programme. M. Léon BLUM, avec la générosité d'esprit et l'élégance intellectuelle qui font la noblesse de son caractère, estime que le fédéralisme est à sa place à la base d'un régime à l'échelle humaine : « Le terme ne m'a jamais fait peur », précise-t-il, et on ne refusera pas de lui en reconnaître le mérite, si l'on songe que l'abbé Lemire lui-même se croyait obligé, au cours d'un débat à la Chambre sur la question d'Alsace-Lorraine au lendemain de la guerre 1914-18, de marquer sa méfiance envers le mot de « fédéralisme ». M. Léon Blum précisait dans « *Le Populaire* » du 9 octobre 1945, la pensée mûrie durant sa captivité à Bourassol et au Portalet :

*« L'idée nouvelle est celle de la représentation des régions, et je suis convaincu que c'est une idée féconde... Il s'agit de donner à la région une existence politique, de ranimer une vie publique locale, sous une forme autre que les batailles de partis. »*

Mais ce fédéralisme, dont le vocable ne l'effraie pas, ne demeure-t-il pas pour lui, lorsqu'il a en mains le pouvoir, un... terme qu'il rêve mais qu'il se garde de faire passer dans la réalité des institutions et des lois ?

### Les deux Charles DE GAULLE (1870 et 1944)

Le fédéralisme est aujourd'hui tellement dans l'air qu'à M. Charles DE GAULLE lui-même, ou à son « braintrust », n'a pas échappé l'opportunité de se saisir de ce slogan :

*« La vie locale, elle aussi, a ses tendances et ses droits, proclamait-il dans son discours de Bayeux du 16 juin 1946. L'avenir des cent dix millions d'hommes et de femmes qui vivent sous notre drapeau est dans une organisation de forme fédérative que le temps précisera peu à peu, mais dont notre constitution nouvelle doit marquer le début et ménager le développement. »*

Au temps de l'émigration déjà, M. Charles de Gaulle annonçait et promettait l'avènement d'une France nouvelle, reconstituée à partir des colonies sur une base fédérative. C'est à ce titre qu'un fédéraliste honnête comme M. J. de Pange lui faisait confiance. De la prison où il était incarcéré en 1941, il écrivait :

*« Au nom de la République « une et indivisible », dont se réclame « La Gerbe », on a poursuivi en 1926 les Alsaciens qui voulaient instituer le fédéralisme à l'intérieur et on poursuit maintenant le général de Gaulle parce qu'il veut reconquérir la France par l'Empire, et ainsi faire entrer la France dans une fédération impériale. »*

Sans être curieux, on aimerait bien savoir ce que le fédéraliste sans illusions comme sans arrière-pensées qu'est M. de Pange, pense aujourd'hui des réformes fédérales réalisées par M. Charles de Gaulle, lorsque celui-ci jouissait d'un pouvoir qui fut discrétionnaire.

Certains avaient espéré que M. Charles de Gaulle se souviendrait d'un autre Charles DE GAULLE, son oncle, né à Valenciennes le 1<sup>er</sup> février 1837, et celtisant notoire, qui, en mars 1870, présentait au Corps Législatif une « *Pétition pour les langues provinciales* » : il y sollicitait des représentants de la Nation le vote d'une loi qui aurait organisé à l'école primaire,

au lycée, à l'Université, l'enseignement du basque, du breton, du corse, du flamand, du provençal, etc., et de leur littérature, et ouvert les Facultés régionales à l'étude de l'histoire et de l'archéologie provinciales et du « droit coutumier de la province, considéré au point de vue historique et au point de vue des relations avec les législations romaine, celtique, germanique et féodale ». Editant en librairie le texte de leur mémoire, les pétitionnaires ajoutaient :

*« Il nous a paru opportun de tirer ces documents de nos tiroirs, aujourd'hui que les langues provinciales, loin d'être mises en honneur, sont mises en suspicion, décrétées d'accusation et condamnées sans même que leur cause soit entendue. Hier, c'était le flamand, aujourd'hui, c'est le breton, demala peut-être la langue de « Mireille », ou quelque autre de nos langues nationales. Je dis langues nationales au pluriel, car toutes les langues qui, par tradition séculaire, se parlent dans une région particulière de notre patrie, ont droit à ce titre. Ce n'est que par ignorance ou par esprit de tyrannie qu'on peut confisquer l'usage exclusif de ce titre pour ce qui est à proprement parler la langue de l'Etat... qui ne devrait pas se prévaloir de sa primauté (due au hasard de l'histoire et de la conquête) pour opprimer et prétendre exterminer ses rivales... On n'a jamais tant écrasé et baïllonné les petites nationalités en Europe que depuis qu'on a inventé le principe des nationalités. »*

Le Charles de Gaulle de 1944 aurait-il repris à son compte ce généreux programme et ces pertinentes observations ? Mais la mémoire n'est sans doute pas la qualité dominante des grands hommes, ou des hommes grands.

## Un singulier ambassadeur du fédéralisme : M. MASSIGLI

Sous M. Charles de Gaulle, comme sous M. Léon Blum, comme sous M. Robert Schuman, comme sous tous les autres, reste en vigueur la doctrine jacobine de « l'Une-et-indivisible ». Les ministres se succèdent. M. MASSIGLI demeure chargé de présenter au Foreign Office et dans les conférences internationales les propositions françaises de reconstruction fédérale de l'Europe. Ce M. Massigli est le même qui clamait naguère à la S.D.N. que la France est le seul pays qui ne possède pas de « minorités nationales », alors qu'en fait, elle est celui d'Europe qui en compte le plus (cf. Jean Brunhes, Jean Giraudoux, Marcel Péguy, Proudhon et autres) (1). Introduit par un porte-

(1) Renvoyons encore l'estimable M. Massigli à l'œuvre de François éminents qui considèrent que la principale caractéristique de la France est précisément le grand nombre de ses « minorités » ethniques, par exemple : Louis JOLY, 1863, O. BAROT (Lettres sur la philosophie de l'histoire, 1864, notamment, pp. 134-152), Emile DE GIRARDIN en personne dans son journal L'Union Française (1871), J. DE BOISJOLIN, Peuples de la France, Ethnographie nationale (1880), RENAN, Lettre à David-Friedrich Strauss, Paul DE LEUSSE, Etudes d'histoire ethnique, Ludovic NAUDEAU, La France se regarde, dont voici un bref extrait : « Toutes les races de l'Europe cohabitent depuis des siècles sur son sol, et ce fut l'œuvre de nos rois que d'associer à la langue vingt petites nations distinctes et jadis acharnées à se faire la guerre... Il est facile, aujourd'hui encore, si l'on écarte la mince couche de formalisme administratif et de la terminologie officielle, de retrouver les traces d'un particularisme provincial qui perpétue des différences originaires...

parole aussi qualifié, le programme fédéraliste français n'est pas de nature à inspirer à l'opinion internationale une confiance illimitée.

Ce serait une grossière erreur de croire que les peuples étrangers sont tellement ignorants des particularités de la politique française, qu'ils ne soupçonnent même pas les plus flagrantes de ces contradictions. On connaît la mésaventure qui est survenue récemment à M. Massigli et à ses commettants. La représentation diplomatique française à Londres ayant fini par s'émouvoir d'une propagande tenace que Gallois et Ecossais accueillaient avec faveur et qui s'exprimait jusque dans des organes londoniens tel *The Spectator*, et d'après laquelle les Bretons sont brimés par la centralisation française et entravés dans le légitime exercice de leur vie nationale, l'ambassadeur invita, le 10 janvier 1947, au nom de son gouvernement, une députation de l'Eisteddfod du Pays de Galles à se rendre en Bretagne pour étudier sur place la situation.

A l'issue de leur enquête (21 avril - 14 mai 1947), les membres de la députation qui comprenait MM. W.-J. GRUFFYDD, député à la Chambre des Communes pour l'Université de Galles, le Révérend W. CRWYS WILLIAMS, archi-druide de Galles, W. EMYR WILLIAMS, président de l'Association des Conseils Généraux et Conseils Municipaux de Galles, D. R. HUGHES, directeur au Ministère de l'Agriculture britannique, MORGAN WATKIN, professeur à la Faculté des Lettres de Cardiff, le Chanoine Maurice JONES, directeur de la Faculté de Théologie de Lampeter, le Révérend J. DYFNALL OWEN, président de la Confession Congrégationaliste de Galles, le Révérend A.-E. JONES, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Bangor, signèrent, le 21 juin, un rapport concluant comme suit :

*« Devant les preuves qui nous furent apportées, nous avons formé la nette opinion que des militants purement culturels, et qui ne s'étaient en rien mêlés de politique, furent arrêtés dans les périodes troublées qui suivirent la libération... »*

*« A la lumière des témoignages que nous avons recueillis, comme à celle des documents qui ont été mis entre nos mains, nous avons été obligés de nous rendre à l'évidence que le seul fait de défendre des idées bretonnes, quelles qu'elles soient..., a été suffisant pour attirer, après la libération, les vengeances officielles sur la tête des Bretons auxquels une telle activité pouvait être reprochée. En d'autres termes, les autorités françaises ont été portées à considérer quiconque avait eu une activité bretonne, en dehors de toute activité politique française ou collaboratrice, comme quelqu'un qui était a priori coupable de collaboration avec les Allemands... »*

*« Il est par conséquent difficile de ne pas conclure que le simple fait d'avoir eu une activité bretonne, de quelque ordre qu'elle soit, a été pour le gouvernement français motif suffisant à persécution... »*

Dans notre Etat d'aujourd'hui coexistent de nombreuses nationalités unies, mais nullement effacées : la flamande, la provençale, la basque, la bretonne ». Charles SEIGNOBOS, Histoire sincère de la nation française, où on lit entre autres définitions : « La nation française est plus hétérogène qu'aucune autre nation d'Europe ; c'est en vérité une agglomération internationale de peuples... La France n'a jamais eu de frontières ethnographiques ni linguistiques. Ses frontières n'ont été que géographiques ou politiques ; elles ne se sont formées que très lentement et par une série d'accidents... Les Français sont un peuple de métis ; il n'existe ni une race française, ni un type français », ou encore Thierry MAULNIER, La France, la guerre et la paix : « La conciliation des contraires est pour la France la loi même de son existence nationale. De tous les peuples, elle est celui dont la composition est la plus complexe, dont la

sol, la race et l'esprit sont formés du plus grand nombre d'éléments hétérogènes... Tout ce qui simplifie la France l'affaiblit. »

« Quand nous avons posé une question au sujet de l'enseignement de l'histoire de Bretagne..., on nous a répondu que ce que le Ministère de l'Éducation Nationale entendait par là, c'était de donner des leçons d'histoire purement locale au sujet des oiseaux, des animaux, des fleurs, des sites, etc., d'une ville ou d'un village. Quant à l'enseignement de la langue bretonne comme à celui de l'histoire de Bretagne... le Ministère y est irrédiciblement opposé... »

« En tant que citoyens d'un autre pays, même si nous ne pouvons pas exprimer notre opinion sur un système politique, il nous sera peut-être permis de faire ressortir au gouvernement français combien cette attitude est contraire à la tradition de liberté créée par la France elle-même, car elle aboutit à détruire le patrimoine culturel d'une nation, une inappréciable et magnifique moisson qui a fleuri et s'est épanouie, au cours des siècles, dans la vie du peuple breton. »

Les organes de presse les plus répandus de Galles, d'Écosse, d'Irlande, d'Angleterre même ne se privèrent pas de colporter à grand fracas la nouvelle qu'au témoignage des personnalités galloises les plus éminentes le peuple breton est victime d'un intolérable régime d'oppression linguistique et culturelle (1). Ne nous étonnons pas que certains milieux britanniques ne se montrent que médiocrement « emballés » par les ouvertures françaises en vue de la création d'une fédération européenne.

### Martyrs du Fédéralisme

Il n'y a pas, du reste, que dans les pays de la Couronne Britannique que l'on formule les réserves les plus expresses au sujet des tendances de certains fédéralistes français. Les pays de Benelux ne sont pas les moins réticents. L'idée de la constitution des trois États des anciens Pays-Bas : royaume de Néerlande, royaume de Belgique, grand-duché de Luxembourg, en une union douanière, économique, militaire, appelée à se parachever en une communauté politique, a pour père, on le sait, le leader west-flamand Joris VAN SEVEREN. (Le promoteur de cette initiative qui, de tous les essais de fédération des nations européennes, est certainement le plus important et le plus riche de promesses, estimait, du reste, que cette formation devait être le fruit naturel de la normale éclosion des valeurs ethniques et des forces populaires, et non une combinaison diplomatique plus ou moins imposée du dehors à des fins diversement appréciables ; il envisageait encore moins de donner pour titre à cette fédération, historiquement connue, au moins depuis les ducs de Bourgogne, sous le nom de Pays-Bas, un à peu près de latin de cuisine qui évoque assez fâcheusement une marque de cirage ou de produit de lessive !).

(1) Depuis la publication de ce rapport a été soumise à M. Queuille, président du Conseil, une pétition du ton le plus énergique en faveur de l'enseignement de la langue bretonne et de l'histoire de Bretagne, signée par 3.135 personnalités de Galles, de Cornouailles, d'Écosse et d'Irlande et présentée par un comité d'universitaires et de parlementaires, en tête duquel a tenu à s'inscrire le Dr Mihangel MCGRATH, archevêque catholique de Cardiff. (Le texte en a été publié, notamment, dans le numéro d'octobre 1948 de « The Celtic Time ».)

Van Severen a succombé sous la fureur assassine du jacobinisme, pour qui le patriotisme consiste non pas à honorer et protéger les réalités naturelles de terroir, d'hérédité, de traditions, qui font la terre des pères, mais à révéler une idée, ou une idéologie, des mythes prétentieux et des symboles abstraits, et qui exige que s'immolent sur l'autel de la « nation » les individualités régionales et toutes les valeurs diverses et complémentaires dont l'association fait la richesse et la force de la patrie réelle selon la terre, le sang et l'esprit. Depuis qu'il y a des Jacobins, et qui gouvernent, ils ont accoutumé de transformer en crime de lèse-nation la profession de fédéralisme et de supprimer leurs adversaires après avoir essayé de les déshonorer en les faisant passer pour des agents de l'étranger et des émissaires de l'ennemi : hier, « suppôts de Pitt et de Cobourg » ; aujourd'hui, « stipendiés de Goebbels ». Signalons simplement que Proudhon, adversaire résolu des « libéraux » belges qu'il accusait d'être à la remorque des unitaristes prussiens, proposait la création d'une confédération qu'il nommait « cishénane » et qu'en précurseur de Van Severen, il délimitait lui-même de la sorte : « Belgique, Hollande, Luxembourg, Trèves, etc., depuis le Zuiderzée jusqu'à Dunkerque et à l'embouchure de la Moselle » (1<sup>er</sup> octobre 1862). Au compte de quelle « cinquième colonne » insinuerait-on qu'intriguait Proudhon ? Combien l'auteur du *Principe fédératif* était dans le vrai lorsqu'en l'une de ces formules à l'emporte-pièce si fréquentes sous sa plume, il condamnait le jacobinisme « faible par les idées, puissant seulement par la haine ».

De hautes autorités françaises ont reconnu que Van Severen, qui a été abattu à Abbeville le 20 mai 1940 avec son lieutenant Jan RIJCKOORT, a été « victime d'un regrettable malentendu ». Ce cas tragique n'est pas, hélas, le seul de cette espèce. Un jeune disciple de Van Severen, M. Willem VAN PEEL, qui réussit à s'embarquer à Dunkerque et s'engagea en Angleterre dans le Corps de volontaires belges dans les rangs duquel il se distingua pendant les combats du débarquement et de la libération en 1944, relate dans un volume de souvenirs, à ce que nous en rapporte la presse belge, comment il échappa de justesse au sort qui échet à son camarade Renaat DENOLF, dont le seul crime était d'être, à la suite de leur commun maître, partisan de la fédération des Pays-Bas dans un cadre européen. Denolf et son concitoyen le Dr RAVESCHOT, trouvèrent la mort en des circonstances également dramatiques entre Marquillies et Fromelles, sur la route de Lille à Baillieux. Les militaires, responsables directs de ces exécutions sommaires, poursuivis pour « homicide volontaire », ont été acquittés, le 22 octobre dernier, par le Tribunal Militaire de Metz, qui semble avoir admis le principe de la défense des accusés se retranchant derrière des « ordres supérieurs ».

Cette nouvelle a été accueillie avec les sentiments qu'on peut deviner par les disciples de Van Severen, nombreux en Belgique et en Hollande où beaucoup d'entre eux occupent des positions de premier plan. Certains de nos voisins du Nord n'éprouvent, semble-t-il, que des sentiments mitigés relativement aux dispositions de tels de nos compatriotes en matière de fraternisation internationale et de rapprochement entre les peuples. Cette décision de justice rappelle en effet d'une manière que d'aucuns jugent assez inopportune celle qui a mis fin au procès précédemment intenté par devant le Tribunal Correctionnel de Dunkerque aux meurtriers du Professeur COURTOIS, d'Anvers, lynché et mis à mort, aux jours néfastes de mai 1940, à Loon-Plage, entre Dunkerque et Gravelines. Les coupables furent eux aussi acquittés par les magistrats de Pétaïn, avec le considérant inattendu qu'en abattant ce malheureux aux abois, les inculpés « avaient cru répondre aux désirs des autorités » (sic).

## M. Paul REYNAUD sur la sellette

Les autorités de l'époque n'étaient autres que M. Paul REYNAUD et ses collaborateurs, et les excitations dont ils poursuivaient les Belges ne sont pas étrangères à la psychose qui a rendu possibles tous ces drames (1). On n'a jamais encore entendu dire que M. Paul Reynaud ait exprimé le moindre regret des actes qui se sont déroulés sous son gouvernement, pas plus du reste qu'il n'a encore éprouvé le besoin de s'excuser des injures qu'il a jetées à la face du roi Léopold III et de l'armée belge. (C'est sans résultat qu'à diverses reprises, et dernièrement encore, à la fin de juillet 1948, des personnalités du monde politique belge, de sentiments patriotiques et « résistants » déclarés, comme M. Loumaye, ancien sénateur libéral, et comme le président de l'Union des Fraternelles d'Anciens Combattants, invitaient, par lettre ouverte, M. Paul Reynaud à faire amende honorable de monstrueuses accusations portées si à la légère).

Ces particularités constituent, on en conviendra, des prédispositions d'une espèce toute spéciale pour qui s'érige en héraut d'une pensée fraternelle de rapprochement des peuples et s'en va gaillardement aux Pays-Bas prêcher la réalisation de l'idéal européen de Van Severen, de Rijckooft, de Denolf, M. Paul Reynaud, dont on veut espérer qu'il est doué de plus d'inconscience que de cynisme, ne recule pourtant ni n'hésite devant cette anomalie. Il n'y a pas plus zélé que lui pour prôner, à La Haye, une réforme fédérale européenne et les journaux, tout récemment (28 novembre 1948) nous faisaient assavoir que « l'ancien président du Conseil désire désormais consacrer son activité au comité permanent pour l'étude et le développement de la Fédération européenne ». Il est douteux que les initiatives fédéralistes de M. Paul Reynaud soient prises très au sérieux aux Pays-Bas, où l'on se souvient de ce qu'il est advenu, M. Paul Reynaud *ipsissimo regnante et gubernante*, du grand patriote fédéraliste thiois Van Severen.

Le cas de M. Paul Reynaud mérite du reste quelque attention supplémentaire. Il s'est fait élire député par un terroir de France qui a fourni à la civilisation néerlandaise un apport considérable et quelques-uns de ses représentants les plus éminents (par exemple le poète dunkerquois Michel de Swaen) et où la culture traditionnelle des « bas pays le long de la mer » se conserve sous la forme d'une langue vivace et d'un folklore original et savoureux. Ce « représentant du peuple » du Westhoek de Flandre Maritime a-t-il songé qu'il pourrait commencer par donner l'exemple du fédéralisme, d'un fédéralisme réel et concret, dans « son » arrondissement flamand ? Ne pourrait-il s'employer à ce que l'Etat, soucieux de gérer honnêtement le patrimoine spirituel de ses sujets et toutes les ressources du génie national, protège, honore, enseigne la langue flamande, proche parente de tous les idiomes nordiques (anglais, allemand, langues scandinaves), truchement naturel avec l'Europe Centrale et Septentrionale et avec le monde anglo-saxon, — langue, au surplus, qui appartient aux antiquités nationales les plus vénérables de la France puisqu'elle est celle de Clovis, de Charlemagne et de Suger — ? Puisqu'il proclame volontiers « la nécessité d'une plus libre circulation des hommes et des marchandises dans l'Europe cloisonnée qui est encore la nôtre », M. Paul Reynaud ne pourrait-il s'occuper d'assouplir l'absurde régime de la frontière qui tend un rideau de fer entre les Moeren françaises et les Moeren belges,

(1) Dans *La Lie de la Terre*, M. Arthur KOESTLER a stigmatisé en des termes qui ne prêtent pas à équivoque le parti-pris de nos gouvernements de 1939-1940 d'exploiter comme arme psychologique les sentiments xénophobes qui sont ceux de trop de nos compatriotes et, de son côté, dans *Le Radeau de la Méduse*, M. Léon MOUSSINAC a laissé un document douloureusement évocateur de certaines pratiques gouvernementales et policières de l'époque.

entre Abeele-France et Abeele-Belgique, entre Warneton-Sud et Warneton, entre Bas-Warneton et Warneton-Bas, entre Comines et Komen, entre Wervicq et Wervik ?

En fait, il nous faut bien constater que M. Paul Reynaud ne semble pas jusqu'ici s'être douté que le pays qui lui a généreusement fourni un alibi parlementaire, nœud de routes maritimes et terrestres, lieu commun des langues nordiques, carrefour naturel des peuples, est désigné par la géographie, par ses hérédités, par ses traditions, par son histoire, pour servir, à l'Occident européen, de terrain de conciliation entre des nations-sœurs dont l'hostilité mène notre continent et sa culture à la ruine. On voudrait croire que la « culture flamande », à laquelle ce candidat, au cours de ses campagnes électorales, prétend porter un tel intérêt, n'est pas uniquement celle du houblon et de la betterave, et que la « race flamande », qu'il fait profession de défendre, n'est pas seulement la race bovine du même nom !

## Fédéralisme « indigène » selon MM. F. DE MENTHON, P.-H. TEITGEN et G. BIDAULT

D'éphémères ministres des Colonies ont soudain découvert les vertus du fédéralisme, mais que les peuples de France ne se hâtent pas trop d'imaginer qu'ils pourront enfin s'épanouir sans contrainte, hors de l'étouffante emprise jacobine ? Ce n'est pas aux habitants des terroirs français que s'ouvrent les alléchantes perspectives offertes par MM. Marius MOUTET et consorts. Ce sont des « Français » bien plus intéressants que ceux-là qui sont appelés à bénéficier d'un large et tolérant fédéralisme. Les Arabes, les Berbères, les Indochinois et les Océaniens jouiront d'un statut privilégié au sein d'un « Etat fédératif » ou d'une « Union fédérale des nationalités françaises ».

M. BERQUE, directeur général des Affaires musulmanes au Gouvernement général de l'Algérie, s'en explique avec un bel optimisme :

**« Les Arabes sont de très braves gens, mais il faut savoir les prendre... La politique du Gouvernement reste l'assimilation de l'Algérie. Mais il y a d'autres systèmes, comme, par exemple, le fédéralisme dont le chef actif est Ferhat Abbas... Abbas ne veut pas la séparation. Ce sont ses ennemis qui disent cela. En réalité, il veut que l'Algérie devienne autonome au point de vue politique et administratif... tout en s'intégrant dans le système fédératif français. En somme, Abbas essaie de mettre en pratique les idées qui sont celles du ministre PLEVEN. »**

Un autre théoricien de ce fédéralisme à la sauce d'outre-mer termine un manifeste enthousiaste par cette vibrante profession de foi : « Ce qu'il faut avant tout... c'est une doctrine de l'Union française, une doctrine précise, réalisable. Nous la trouverons — c'est notre conviction — dans le fédéralisme. Vive l'Union fédérale française. » Et il énumère, en outre, parmi les problèmes auxquels il faut trouver « des solutions pratiques... indispensables à la paix » : « l'autonomie des Basques et Catalans espagnols ».

Mais vérité au delà des Pyrénées, erreur en deçà. Si vous êtes Basque ou Catalan cispyrénéen, Basque ou Catalan continental au lieu d'être Basque ou Catalan péninsulaire (pour reprendre la terminologie des rédacteurs de « *Peuples et frontières* »), essayez toujours de réclamer le bénéfice de cette généreuse compréhension ! Par manière sans doute de compensation, les Alsaciens subiront un renforcement de la centralisation et de l'unitarisme culturel et linguistique. Quant aux Flamands et aux Bretons, soumis au régime intraitable de l'Une-et-Indivisible, inutile même d'en parler : ils ne sauraient

prétendre aux avantages du juste statut fédéral dont les apôtres du fédéralisme occidental souhaitent l'établissement en Croatie, en Slovénie, en Slovaquie.

Quand, pour le malheur de leurs contemporains, ces fédéralistes nouveau style accèdent ne serait-ce qu'à une parcelle du pouvoir, leur premier soin est de mettre en prison, pour atteinte à la sûreté de l'Etat, les fédéralistes chevronnés des provinces françaises, coupables, par exemple, d'avoir écrit, quinze ans avant l'occupation allemande, une « *Petite histoire de Bretagne* » officiellement en usage dans les écoles rennaises, d'avoir « en temps de paix » et bien avant qu'il pût être question de « collaboration », tenté (seul et sans complicité !) de soustraire la Bourgogne à l'autorité de l'Etat français, ou d'avoir, d'après les termes mêmes d'un document officiel d'accusation, « organisé des réunions littéraires et folkloriques au cours desquelles était exaltée la « culture flamande ».

A chacune des crises que traverse l'histoire de France, se renouvelle la tragique destinée des Girondins. Les jacobins poursuivent les fédéralistes pour menées prétendument « séparatistes ». (Mistral lui-même ne fut-il pas accusé de « séparatisme », et ce n'était pas sous l'occupation allemande !) Une répression féroce essaie d'étouffer toute tentative et toute velléité fédéraliste, en 1871, sous prétexte de restauration de l'Ordre moral, social, légal (et tout et tout), en 1926-1929, de « répression des menées autonomistes », en 1944, de « répression des faits de collaboration », et la Terreur qu'organisent les jacobins de sacristie n'est pas moins atroce (avec l'hypocrisie en plus) que celle que déchainent les jacobins de la rue. Leurs dieux ont toujours soif, et le personnage d'Evariste Gamelin est éternel. Tout au plus y a-t-il entre les « grands ancêtres » et leurs imitateurs une différence dans l'ordre de grandeur : la plus récente de ces opérations sanglantes n'a guère révélé que des Robespierrot et des Foutriquet-Tinville. Mais MM. François DE MENTHON, Pierre-Henri TEITGEN et Georges BIDAULT, jacobins « d'inspiration chrétienne » (qu'ils disent !), promoteurs d'une législation d'exception qui a permis de poursuivre avec effet rétroactif et sous d'ignominieux prétextes les vétérans du fédéralisme européen, ont plutôt bonne mine lorsqu'ils posent à qui mieux mieux au champion de l'Europe unie et fédérée.

### Les « travaux » fédéralistes de M. Edouard HERRIOT

Cependant, les officiels du fédéralisme français continuent leurs exercices. M. Edouard HERRIOT en personne préside au Palais-Bourbon les « travaux » des délégations chargées de mettre au point les projets de fédération européenne. Comment ne pas se souvenir que, lorsque M. Edouard Herriot prit le pouvoir au lendemain des élections du 11 mai 1924, il trouva en place les éléments nécessaires et suffisants d'un début d'organisation fédérale : le statut particulier de l'Alsace et de la Lorraine pouvait constituer le point de départ de fécondes réalisations. Il serait cruel de rappeler que ce néo-fédéraliste, *in illo tempore*, a consacré ses soins et usé ses forces à essayer de démolir ce qui était une base idéale pour la mise en œuvre d'une « fédération européenne ».

Quant à la manière dont il entendait respecter les particularités culturelles des pays de France, il l'a dévoilée sans détours, dans un discours prononcé à Roubaix le 7 décembre 1924, et qu'il voulait provoquant et injurieux en dénigrant sous le nom de *patois* les langues et les dialectes qui constituent le moyen de compréhension mutuelle le plus adéquat des peuples européens : « On voudrait nous ramener aujourd'hui sous la domination des patois, des patois que les réactionnaires de nos jours essaient d'introduire, comptant sur l'ignorance pour détruire la République elle-même (!) » En matière de fédéralisme constructif, M. Edouard Herriot possède dans son propre passé des références suffisamment édifiantes.

### Le fédéralisme à usage externe de M. Vincent AURIOL

A son tour, M. Vincent AURIOL expose, avec la généreuse éloquence dont chacun subit volontiers le charme, les bienfaits du fédéralisme... à l'usage de l'Allemagne. Non qu'il méconnaisse l'opportunité d'une application interne de la doctrine. Au Congrès Socialiste de 1945, il réclamait que la future Constitution s'engageât résolument en des voies nouvelles : « Toute cette structure politique et économique doit être complétée par une réorganisation administrative fondée sur la décentralisation par l'organisation des régions. » Mais que reste-il, dans les préoccupations pratiques du chef d'Etat, des principes du militant ? Ne peut-on éprouver quelque regret que le si sympathique homme politique, qui fut longtemps maire de Muret, ce lieu-saint de l'Occitanie, ne fasse jouer son considérable prestige et son influence indiscutée pour doter son propre pays du statut régional que réclame l'élite intellectuelle de la terre d'Oc ? Un régime pédagogique normal non seulement rendrait à la culture occitane la vigueur et le lustre dont elle jouissait avant l'intervention de Simon de Montfort, l'un des premiers en date, et non le plus tendre, des agents de la centralisation parisienne; mais encore il permettrait à l'Empèri dôu Soulèu, rêvé par Mistral, de tendre « *dis Aup i Pyrenèu* », des Alpes aux Pyrénées, un réseau d'amitiés pacifiantes et conciliatrices qui nous ferait oublier les provocations du « *Front latin* », pro-mussolinien et pro-franquiste.

BEBEL, l'un des pères de la doctrine socialiste, n'affirmait-il pas en 1856, dans le *National Tidende* de Copenhague, comme une vérité première :

*« Tout peuple et toute fraction de peuple qui parle une autre langue maternelle que le peuple dirigeant peut revendiquer, au point de vue des intérêts de la civilisation et à celui des droits humains, d'être instruit dans la langue qu'ont parlée ses pères. »*

L'attachement au terroir et à la tradition ethnique, loin qu'il risque de claquemurer ceux qui le pratiquent dans un particularisme étriqué, les prédispose au contraire idéalement à s'intégrer dans une conception largement humaine des relations entre les hommes et entre les peuples. La preuve, si besoin en était, en a été fournie aux censeurs les plus exigeants par l'un des principaux animateurs du mouvement occitan, l'abbé Joseph SALVAT, majoral du Félibrige, mainteneur de l'Académie des Jeux Floraux, professeur de langue et de littérature occitanes à l'Institut Catholique de Toulouse, secrétaire de l'*Escola Occitana*, du *Colège d'Occitania*, de *Los Grillhs del Lauragués*, directeur de *Lo Gai Saber*, qui a porté témoignage de son idéal occitan jusqu'au camp de Neuengamme où prospéra, sous son impulsion, l'*Escola de la Croz Jauna*.

Le Commonwealth Britannique est une fédération. Les Etats-Unis d'Amérique sont une fédération. L'Union des Républiques Socialistes Soviétiques est une fédération. On peut difficilement soutenir que les Etats qui s'en tiennent à la formule centralisée du césarisme latin : Espagne, Italie et, hélas, France, sont ceux qui mènent le monde, ni davantage qu'ils témoignent de la cohésion intérieure la plus parfaite et, en temps de crise, de l'unité la plus solide et de l'unanimité nationale la plus sûrement établie.

## De M. Edouard DALADIER à Anatole DE MONZIE et à M. PAUL-BONCOUR

Mais pourquoi l'éminent M. Aurion se piquerait-il d'éviter les contradictions... internes ? M. Edouard DALADIER, cette autre incarnation typique des républiques troisième et quatrième, laissait entrevoir à la tribune du Sénat, en décembre 1939 : « Il faudra peut-être envisager des liens fédératifs entre divers Etats d'Europe ». Mais au même moment, sans doute pour resserrer plus solidement ces liens, il commençait par trancher ceux qui se nouent d'eux-mêmes de par la race, la langue et l'histoire aux frontières des Etats.

M. Edouard Daladier, maire de Carpentras, déclarait et déclarait aux Félîtres, ses compatriotes :

*« Nous aprenès à ama nosto lengo meirale e nostis antiqu tradicioun. Nous avès desvela la noublesse de noste passat e la grandour de nosto istori. Dou cineràri, mounte l'ignourènci de si fiéu e lou mesprès di Barbare l'avien empreunado pèr jamai, vòutri, avès ressuscita, raionanto d'espèr, l'amo de la Prouvenço, douço e fièro, à la fes, dins soun armounio soubeirano. »*  
*« Vous nous apprenez à aimer notre langue maternelle et nos antiques traditions. Vous nous avez révélé la noblesse de notre passé et la grandeur de notre histoire. Du tombeau, où l'ignorance de ses fils et le mépris des Barbares l'avaient emprisonnée pour jamais, vous avez ressuscité, rayonnante d'espoir, l'âme de la Provence, douce et fière à la fois dans sa souveraine harmonie. »*

M. Edouard Daladier, président du Conseil, poursuivait les citoyens français qui, prenant au sérieux l'enseignement de Mistral (l'oncle et le neveu), de Berlioz-Pérussis, d'Amouretti, d'Auguste Fourès, de Louis Savière de Ricard, de Bernard de Montaut-Manse, de Marius André (première manière), tendaient la main à un Pierre Azéma, à un Joseph Salvat, à un Jean Bonafous, à un René Farnier, à un Jean Lesaffre, à un Charles Camproux, à un A. Mias,

*aquéli qu'an la memòri,  
aquéli qu'an lou cor aut,  
aquéli qu'amon la glòri,*

à tous li valent et li majourau des pays d'oc, conscients de la valeur internationale et de la signification européenne de leur doctrine. Pseudo-fédéraliste mais jacobin orthodoxe, il traquait les militants qui voulaient instaurer une compréhension effective et une efficace compénétration des **peuples et frontières**.

A ce spectacle dont le cadre évoque, quoi qu'on en ait, l'amphithéâtre du cirque, ne manque qu'une figure, à vrai dire difficilement remplaçable : Anatole DE MONZIE. Gageons que ce « chevalier de la conjoncture », vichyssois en mai 1940, anti-vichyssois en septembre 1944, n'aurait pas manqué de s'emparer, pour quelques exhibitions supplémentaires, du tremplin fédéraliste. Ce jacobin éperdu qui, en 1925, inaugurant le pavillon breton à l'Exposition des Arts Décoratifs, s'écriait : « Pour l'unité de la France, il faut que le breton disparaisse » et qui, ministre de l'Instruction Publique, s'opposait au plus rudimentaire essai d'enseignement des langues régionales, serait aujourd'hui, n'en doutons pas, un coryphée de ce fédéralisme nouvelle formule qui prône, à l'usage externe et pour la galerie internationale, des solutions fédératives et met en pratique, *infra muros*, la plus impitoyable centralisation.

M. PAUL-BONCOUR, après tout, n'était-il pas, lui aussi, fédéraliste ? Ne prétendait-il pas même que le principe du fédéralisme appartient à l'essence du régime républicain et il en discutait avec M. Charles Maurras en un débat fameux. La seule mesure qui ait marqué le passage au pouvoir de ce réformiste syndicalo-fédéraliste a été l'installation dans les provinces de cohortes prétorienne de garde mobile. La traduction exacte de « **paroles officielles** » serait-elle « *Loquela vana* » ?

## La parole est aux fédéralistes français authentiques

Quelle confiance l'Europe peut-elle avoir en la parole d'hommes politiques qui, d'une part, proclament en des discours généreux la nécessité du fédéralisme et, de l'autre, quand ils sont au pouvoir, non seulement ne font rien pour l'établir à l'intérieur de leurs frontières, où ils sont maîtres, mais ne se privent pas de « donner un tour de vis supplémentaire à la centralisation » — ce en quoi, du reste, ils réalisent l'« idéal » de feu le centralisateur vichyssois Joseph BARTHELEMY, l'auteur trop fameux de **Provinces** —.

La foi qui n'agit pas, est-ce une foi sincère ?

Le seul gage de sincérité que pourraient donner ces fédéralistes d'occasion serait de permettre aux pays de Bretagne, de Flandre, de Lorraine, d'Alsace, d'Occitanie, de Corse, de Catalogne, d'Euzkadi, à d'autres provinces encore, telles la Normandie et la Bourgogne, privées d'une langue propre mais dotées d'un génie fortement individualisé, de conserver et de développer les particularités de langue, de culture, d'esprit qui font de ces vieux terroirs des agents de liaison naturels avec les Etats voisins. Les jacobins de diverses obédiences — le fédéraliste languedocien Louis-Xavier DE RICARD aimait à dire : « Il n'y a pas seulement des jacobins de gauche, il y a aussi des jacobins de droite » — qui se prétendent partisans du fédéralisme... pour autrui, tout en pratiquant chez eux la centralisation la plus draconienne, compromettent l'une des dernières idées qui soient susceptibles de tirer l'Europe du marasme, voire de lui éviter la catastrophe finale.

Il serait temps que, dans le camp des fédéralistes français, on entende quelques voix moins suspectes ou moins sujettes à caution. Qu'il y ait, parmi eux, des gens de bonne foi, de bonne volonté et d'intention droite, qu'il y ait, parmi les théoriciens et les militants des « branches françaises » (1) des multiples mouvements et organisations pour l'Europe unie, des fédéralistes sérieux, loyaux, conséquents avec leur doctrine et logiques envers eux-mêmes, nous en sommes persuadé.

Les programmes, les manifestes, les publications, les congrès, les ordres du jour abondent qui nous prodigent explications, exégèses, commentaires. Certains de ces exposés présentent des aspects tout à fait sympathiques. M. Bernard VOYENNE nous assure, dans « *Esprit* », que « le fédéralisme européen n'a de sens que s'il se propose de vaincre toutes les formes de l'étatisme totalitaire », de « lutter sans cesse contre la centralisation totalitaire, source de violence, par les droits fondamentaux accordés aux communautés primaires dans lesquelles la personne s'accomplit (famille, commune, entreprise, etc.) ».

La revue « *Fédération* » réclame « une structure fédérative reposant essentiellement sur la famille, la commune, l'entreprise, le syndicat, un régime juridique où la famille soit considérée comme la cellule première de la vie sociale, une organisation administrative fondée sur l'autonomie communale et non sur la toute-puissance de l'Etat ». Telles sont, insiste l'organe de MM. Henri VOISIN et Max RICHARD, les conditions d'un « ordre vivant », et l'on ne saurait qu'applaudir à des réformateurs qui nous promettent « le **Fédéralisme par la Commune** » et considèrent comme solidaires en doctrine et

(1) Les ligues, sociétés, associations, confédérations (etc...), fédéralistes sont, paraît-il, à Paris, au nombre de 23 (vingt-trois), dont les plus anciennes n'ont pas deux ans d'existence.

dans la pratique « l'autonomie communale et la reconstruction de l'Europe ».

Mais cette hiérarchie des valeurs communautaires, telle qu'on nous la présente, est bien incomplète. N'est-ce pas même l'essentiel qui en est absent? Quelle place cette organisation réserve-t-elle aux ethnies, à ces réalités de la race et de la culture qui, de tous « les groupes naturels et historiques à la mesure de l'homme », sont vraiment les « seuls capables, en encadrant celui-ci, de lui permettre de réaliser pleinement sa vocation et de jouir de ses libertés concrètes » ? De quelle manière seront respectées, dans ce cadre institutionnel, les « différences fondamentales » qu'a définies DANIEL ROPS, « celles que les traditions, les influences régionales, les résurgences ethniques, enracinent au cœur de l'homme » ? Que propose-t-on, pratiquement, pour faire sortir des nuées de la théorie la « structure pluraliste de la Cité » que M. Jacques MARITAIN soi-même tient pour une exigence de l'humanisme intégral ? Comment s'y prendra-t-on pour réaliser « la juste mesure d'autonomie administrative et politique qui devrait appartenir aux unités régionales » ?

« C'est le rôle historique de la France, souligne l'un des porte-parole les plus compréhensifs de la pensée fédéraliste française, de prendre la tête de ce mouvement, grâce à son génie universel et à son respect des particularités nationales ». Que voilà un noble langage ! Puisse-t-il correspondre sans réserve et sans repentir à la réalité. Puisse les peuples de France bientôt s'apercevoir que l'organisation étatique française respecte effectivement les « particularités nationales »... à l'intérieur de ses frontières.

Comment les éléments d'une Europe harmonieusement ordonnée se lieront-ils les uns aux autres, si ce n'est par l'intermédiaire des peuples dont la culture chevauche les frontières des Etats ou dont le territoire même enjambe les lignes de douane et les cordons de police : par les Pays-Bas qui se répartissent entre la France, la Belgique, la Hollande, le Luxembourg et où se croisent la culture française, la culture anglo-saxonne, la culture allemande ; par l'Alsace et la Lorraine à qui leur langue permet de communiquer avec l'Allemagne, la Suisse, l'Autriche ; par la Bretagne qui s'avance en pleine mer à la rencontre des Celtes insulaires ; par le Pays basque et par le Roussillon qui tendent la main à leurs frères d'Euzkadi et de Catalunya aux seuls passages de la chaîne montagneuse où il n'y ait plus de Pyrénées ; par le Comté de Nice qui ouvre une avenue vers le Piémont ; par la Corse, pierre de pas vers la Sardaigne ; par la Normandie qui, dans la mesure où elle reprend conscience de ses origines, à l'école de l'abbé COCHET, d'Eugène et Charles DE BEAUREPAIRE, de CAUMONT, de GOBINEAU, de Ch. JORET, de Jean REVEL, de Ch.-Th. FERET, de Louis BEUVE, de Stéphane CHAUVET, de René TRINTZIUS, de SION, de BURNOUF, de BOSSUYT, de LA VARENDE, renoue avec le monde scandinave ; par la Bourgogne, duché et comté, qui se souviendrait que son chant national, le « Nibelungenlied » :

*Es wuohs in Burgonden  
ein schoene magedin,  
daz in allen landen  
niht schoeners mohte sin*

(Au royaume des Burgondes croissait une belle fille : de plus belle il ne pouvait y avoir en aucun pays) situe les prouesses d'amour, d'héroïsme et de fidélité de ses pères aux rives du Rhin et que les Burgondes ont peuplé de frères la vallée de la Saône et les vallées helvètes...

Ce que Georges BLACHON chante, dans le couplet final des *Cloches de Flandre*, du réveil du peuple flamand, se peut redire de chacun des pays

de France qui ont la chance d'avoir conservé, malgré la centralisation, leur être et leur personnalité :

*Car ton réveil ouvrira l'ère  
Où les peuples désabusés,  
Ayant leurs Etats maîtrisés,  
Sauront se passer de frontières.  
Cloches, sonnez à pleins battants !  
Ne te fais plus attendre,  
Jour de la Flandre,  
Réveil flamand !*

Chimère sans doute, du moins sous cette forme extrême que permettait à l'auteur la licence poétique ! Mais si doit un jour prendre corps dans la réalité le rêve d'une Europe aux frontières dévaluées, le rêve généreux d'une Europe humaine et viable, « monde habitable et beau » dont la nostalgie n'a cessé de hanter l'élite de notre continent, ce ne sera que par le truchement et l'opération des « peuples minoritaires » dont la situation, à même d'anachroniques frontières, offre une occasion inespérée d'en assouplir la rigidité et d'en atténuer la rigueur inhumaine.

Si le fédéralisme consiste, non pas à rapprocher les peuples par leurs affinités naturelles, mais à unir par l'arbitraire de la force ou les artifices de la diplomatie des Etats hypercentralisés, destructeurs des variétés régionales prospérant en leur sein, le « fédéralisme » n'est qu'un mot vide de sens, un mot trompeur et malaisant.

### A l'école de PROUDHON

PROUDHON, qui, en 1863 déjà, proclamait la nécessité « du principe fédératif », mettait ses disciples en garde contre cette déformation et cet abus. De cet ouvrage fameux, il est de bon ton de répéter une phrase : « Le vingtième siècle ouvrira l'ère des fédérations, ou l'humanité recommencera un purgatoire de mille ans » et d'en citer... implicitement une autre, en négligeant d'en indiquer la source : « L'Europe serait encore trop grande pour une confédération unique : elle ne pourrait former qu'une confédération de confédérations ». Il semble que ce soit là tout ce qu'on ait retenu de ce traité fondamental. N'oublie-t-on pas un peu trop facilement avec quelle force il s'est lui-même déclaré « républicain, mais irréductiblement hostile au républicanisme tel que l'ont défigurés les jacobins » ? N'oublie-t-on pas qu'aucune insistance ne lui paraissait indiscrete quand il s'agissait de répéter à ses correspondants : « Méfiez-vous des jacobins qui sont les vrais ennemis de toutes les libertés, des unitaristes, des nationalistes, etc... »

Renvoyons au maître incomparable, au maître français du fédéralisme ceux de ses compatriotes qui affectent de se réclamer de sa doctrine :

« Il a été parlé maintes fois, parmi les démocrates de France, d'une confédération européenne, en d'autres termes des « Etats-Unis de l'Europe ». Sous cette désignation, on ne paraît pas avoir jamais compris autre chose qu'une alliance de tous les Etats, grands et petits, existant actuellement en Europe, sous la présidence permanente d'un Congrès. Il est sous-entendu que chaque Etat conserverait la forme de gouvernement qui lui conviendrait le mieux... Une semblable fédération ne serait... qu'un piège ou n'aurait aucun sens... »

« J'ai entendu d'honorables citoyens des Flandres se plaindre de manquer de notaires et de magistrats qui comprennent leur langue, et accuser très haut la malveillance du gouvernement. Une domestique flamande, envoyée à la poste pour retirer ou affranchir une lettre, ne trouvait à qui parler. « Apprenez le français », lui disait brusquement l'employé. MM. les gens de lettres parisiens observeront sans doute que l'extinction du fla-

mand ne serait pas pour l'esprit humain une grande perte ; il en est même qui poussent l'amour de l'unité jusqu'à rêver d'une langue universelle. En tous cas, ce n'est pas de la liberté, ce n'est pas de la nationalité, ce n'est pas du droit...

« Est-ce que cette démocratie qui se croit libérale et qui ne sait que jeter l'anathème au fédéralisme et au socialisme, comme en 93 le leur ont jeté ses pères, a seulement l'idée de la liberté ?... »

« Si demain la France impériale se transformait en Confédération..., l'unité serait de fait maintenue. Mais... les influences de race et de climat reprenant leur empire, des différences se feraient peu à peu remarquer dans l'interprétation des lois, puis dans le texte; des coutumes locales acquerraient autorité législative, tant et si bien que les Etats (à les nouveaux Etats confédérés, au nombre de vingt ou trente », écrivait, quelques lignes plus haut Proudhon) seraient conduits à ajouter à leurs prérogatives celles de la législature elle-même. Alors vous verriez les nationalités dont la fusion, plus ou moins arbitraire et violente, compose la France actuelle, reparaître dans leur pureté native et leur développement original, fort différentes de la figure de fantaisie que vous saluez aujourd'hui...

« La nation française est parfaitement bien disposée pour cette réforme... La tradition n'y est pas contraire : ôtez de l'ancienne monarchie la distinction des castes et les droits féodaux; la France, avec ses Etats de province, ses droits coutumiers et ses bourgeoisies, n'est plus qu'une vaste confédération, le roi de France un président fédéral... Au point de vue géographique, le pays n'offre pas moins de facilités : parfaitement groupé et délimité dans sa circonscription générale, d'une merveilleuse aptitude à l'unité, on ne l'a que trop vu, il convient non moins heureusement à la fédération par l'indépendance de ses bassins, dont les eaux se versent dans trois mers (1). C'est aux provinces à faire les premières entendre leurs voix » (2).

(1) Et même dans quatre mers : corrigeons Proudhon qui semble oublier la mer du Nord et son rivage, naturellement cher à nos amis flamands. (Rédaction des Cahiers).

(2) Pour ne pas allonger outre-mesure ce document, bornons-nous à rappeler que Proudhon, dans ses divers écrits, revient avec prédilection sur ces idées du Principe fédératif : « Les auteurs de la Constitution de 1848 s'imaginaient-ils, par hasard, que les douze ou quinze peuples parfaitement distincts dont la réunion forme ce qu'on appelle vulgairement le peuple français, ne sont pas de vraies nationalités ? » (Théorie du mouvement constitutionnel) — « La nation française actuelle se compose d'au moins vingt nations distinctes... Le Français est un être de convention » (France et Rhin). — Dans le système fédéral, « chaque race, chaque langue est maîtresse sur son territoire. L'unité n'est plus marquée dans le droit que par la promesse que se font les uns aux autres les divers groupes souverains. » (De la capacité politique des classes ouvrières). — « La France périra, à moins qu'elle ne se sauve une seconde fois par le fédéralisme qui, découpant toutes les grandes unités, fera reparaître toutes les nationalités et sauvera de cette manière tout le monde. » (Lettre à M. JOLTRAND, 14 décembre 1863). — « Faites de la France douze républiques confédérées, et vous trouverez la France aussi jeune qu'en 93. » (Lettre à M. DELHASSE, 8 août 1861). — Une pensée familière, en outre, à Proudhon est que le fédéralisme détient le secret non seulement de prévenir les luttes entre les Etats, mais d'éviter les conflits à l'intérieur de chacun d'eux.

Une organisation pseudo-fédérale qui négligerait les diversités des « minorités ethniques » ne serait qu'une immense et cruelle duperie. M. Denis DE ROUGEMONT ne serait pas Suisse s'il n'en avertissait dûment l'opinion française dans « L'Europe en jeu » : « Seul, le fédéralisme ouvre des voies nouvelles. Seul, il peut surmonter — voyez la Suisse — les vieux conflits de races, de langues et de religions sclérosés dans le nationalisme... ». Mais est-ce vraiment l'idéal d'une « Europe helvétisée » qui inspire nos fédéralistes officiels de tous plumages ? Qui nous garantira que la formule fédérale, avant de régir les relations entre Etats, s'appliquera à leur constitution interne ? Telle est pourtant la condition préalable de l'aménagement correct et loyal d'un ordre fédéraliste digne de ce nom.

FABRE-LUCE l'indique avec sa hauteur de vues coutumière, dans son livre sur « Les Etats-Unis d'Europe » :

« Il faut rompre les anciennes habitudes de penser qui associent impérieusement dans l'esprit public, d'une part Liberté et Nation, d'autre part Organisation et Centralisation. C'est au contraire en « élargissant » l'espace politique qu'on arrivera à « tempérer » certains excès d'autorité et à créer des autonomies provinciales. C'est dans une Europe fortement constituée que l'individu — aujourd'hui opprimé, dans des cadres trop étroits, par des pouvoirs inefficaces — retrouvera son plein épanouissement... Dans une telle époque on ne peut assumer la liberté des individus qu'en retirant aux Etats la possibilité même de l'arbitraire... L'union de l'Europe... consacrerait ce fait d'expérience que, dans le monde moderne, malgré les affirmations contraires de certaines propagandes, la « région » est un élément plus important que la « classe ».

Est-ce vraiment vouloir l'Europe que de refuser d'y réserver une fonction essentielle aux provinces-charnières de la communauté européenne ? Est-on absolument de bonne foi quand on réclame, pour l'amélioration des relations européennes, l'enseignement du français dans le Val d'Aoste et qu'on s'oppose à celui du breton en Bretagne, du flamand en Sud-Flandre, de l'occitan en Occitanie, du catalan en Roussillon, Cerdagne, Vallespir, Conflent, Capcir, du basque en Soule, Labourd et Basse-Navarre ? A-t-on des chances sérieuses de paraître de bonne foi quand on propose d'aménager les frontières et qu'on laisse en place d'appareil douanier et policier monstrueux qui semble appartenir à un autre âge et à une autre civilisation et qui tranche dans la chair vive de populations semblables en tous points de part et d'autre d'artificielles limites d'Etats ?

Tandis que de médiocres politiciens qui se baptisent du nom de « chrétiens » rabâchent, sous prétexte de « civisme », ce que Proudhon (qui décidément avait tout compris et tout prévu) appelait de misérables « paralogismes catholico-jacobiniques », le Pape PIE XII ne lasse pas de répéter en chacun de ses messages :

« L'Eglise... ne peut penser ni ne pense à attaquer ou à mésestimer les caractéristiques particulières que chaque peuple, avec une piété jalouse et une compréhensible fierté, conserve et considère comme un précieux patrimoine... Toutes les orientations, toutes les sollicitudes, dirigées vers un développement sage et ordonné des forces et tendances particulières, qui ont leur racine dans les fibres les plus profondes de chaque rameau ethnique..., l'Eglise les salue avec joie et les accompagne de ses vœux maternels. » (Octobre 1939).

« Dans le champ d'une nouvelle organisation fondée sur les principes moraux, il n'y a pas place pour l'oppression, ouverte ou dissimulée, des particularités culturelles et linguistiques des minorités nationales. » (Noël 1941).

« La longue expérience de l'Eglise... l'oblige à conclure que la stabilité du territoire et l'attachement aux traditions ancestrales, indispensables à la saine intégrité de l'homme, sont aussi des éléments fondamentaux pour la communauté humaine. » (20 février 1946).

Recevant dernièrement les congressistes de l'Union Européenne des Fédéralistes, le Souverain Pontife tenait expressément à les mettre en garde contre la plus illogique et la plus pharisaïque des contradictions :

« On ne fera pas l'Europe avec des déracinés. »

Il serait fâcheux, pour le crédit de la France, que le monde reste sur l'impression que la « doctrine » fédéraliste française est réservée à l'usage des peuples de couleur, à l'exclusion des... indigènes de la métropole, ou qu'elle n'est strictement qu'un article d'exportation destiné à la consommation outre-Rhin et, à la rigueur, tra los montes, histoire d'embêter Franco.

Il y va de l'honneur du fédéralisme français, et de l'honneur de la France. Les fédéralistes français authentiques et sincères ont la parole.

PARIS, le 8 décembre 1948.

Henri DUMESNIL.

P.-S. — Ce texte était rédigé lorsque nous avons pris connaissance d'une note envoyée à la rédaction des « Cahiers » par un de nos amis lillois et relative aux « Journées d'Etudes Européennes » qui ont eu lieu à Lille les 17, 18 et 19 décembre 1948 à l'instigation du groupe de la « Région Nord » de la « Fédération ». Nous faisons suivre ici cette communication :

« L'objet de ces réunions était, paraît-il, de « définir la position de la région du Nord devant les perspectives d'une Fédération Européenne ». Nous avons l'impression que les congressistes auraient pu tenir leurs assises tout aussi bien à Romorantin, à Saint-Jean-d'Angély, à Pampelune ou à Famagouste, sans avoir à changer un mot à leurs exposés et à leurs échanges de vues. On y a beaucoup insisté sur « la nécessité de faire participer les communautés naturelles à la construction de l'Europe » : ces communautés seraient-elles seulement la famille, la commune, le syndicat ? La région ne serait-elle pas de ces « communautés naturelles de vie » dont on proclame les droits ? La Flandre n'a-t-elle pas un rôle à jouer dans une Europe honnêtement fédéralisée ? André THERIVE l'a naguère reconnu : « Sachons bien que flamand a quelques titres à vouloir dire européen ». On aurait pu s'en souvenir à Lille-en-Flandre. Le docteur Carl BURCKHARDT, ministre de Suisse, en France, recevant récemment le titre de docteur « honoris causa » de l'Université de Lille, dans une promotion comprenant le Professeur BLANCQUAERT, de Gand, et le Professeur DE BOER, de Leyde, déclarait aux Lillois : « Votre cité me paraît l'un des points de l'Europe où peut se forger une renaissance européenne ».

« Le docteur BRUGMANS aurait-il si peu la notion de ce que les divers cantons des anciens Pays-Bas peuvent apporter à l'élaboration d'un statut européen ? Faut-il lui rappeler, pour nous borner à quelques souvenirs qu'on suppose devoir lui être chers, que l'aumônier de la Cour de Guillaume d'Orange, rédacteur de l'« Apologie », du « Père de la Patrie », Pierre Loyseleur de Villiers et van Westhove, était un Lillois, et semblablement un Lillois son fidèle médecin, Matthias Delobel ? Ne ne doute-t-il pas qu'à quelques kilomètres de Lille le néerlandais est la langue courante de la population et qu'il est parlé par une partie des habitants à l'intérieur même des murs de la cité ? N'aurait-il rien aperçu des monuments anciens et modernes de la « Capitale des Flandres », de l'intérieur de la Vieille Bourse, par exemple, et du beffroi de l'Hôtel de Ville ? N'aurait-il pas eu un regard pour le « paysage humain » de cette antique métropole thioise et de son terroir, où Anatole FRANCE.

Arsène DUMONT, Henri BAUDRILLART, Ludovic NAUDEAU, ARDOUIN-DUMAZET, Jean CASSOU, Georges BLACHON, Armand GUILLON et tant d'autres visiteurs de marque se sont cru transportés au cœur des Pays-Bas ?... Nous conseillers volontiers à M. Brugmans de trouver le temps de jeter un coup d'œil sur quelques-unes des gravures de l'album, récemment paru, du Dr V. CELEN : « Frans-Vlaanderen in Woord en Beeld ». Où trouvera-t-il, à travers les Pays-Bas, des images plus typiquement néerlandaises ? »

On s'étonne d'autant plus, en effet, des silences lillois de M. Brugmans que le précédent Congrès de l'Union Européenne des Fédéralistes qui s'est tenu quelques semaines lus tôt à Nantes, a mis en évidence, grâce surtout à M. Pierre MOCAER et à M. Joseph MARTRAY, le rôle naturellement dévolu au peuple breton et à la culture bretonne dans l'édification d'une communauté européenne libérée de l'oppression étatique. N'est-ce pas à Nantes que le Dr Brugmans lui-même avait tenu à préciser :

« Nous ne voulons pas faire des Etats-Unis d'Europe, c'est-à-dire une union des nations telles qu'elles sont actuellement constituées, étatisées à outrance ; mais une Fédération de nations profondément changées dans leur structure, dans lesquelles toutes les régions, les groupes ethniques dont certains chevauchent les frontières, auront un rôle à jouer dans la communauté nationale et internationale. »

Où donc un rappel de ce langage aurait-il été plus de circonstance qu'en Flandre et à Lille ?

H. D.

*Régionalistes*  
*Fédéralistes*  
*Pacifistes*

SOUTENEZ-NOUS

*Adhérez au*  
Cercle d'Etudes Fédéralistes

Membre adhérent 200 fr. par an  
Membre bienfaiteur 1.000 fr. par an

---

**CERCLE D'ETUDES FÉDÉRALISTES**

11, Rue Pixérécourt, 11 - PARIS (20<sup>e</sup>)

*Adressez les mandats à la trésorière : Mme Battat*  
C. C. P. 6880-26 Paris

**LIBRAIRIE**

**Marcel Rivière & C<sup>ie</sup>**

*31, Rue Jacob, Paris (6<sup>e</sup>) - Tél. : LIT 56-53*

---

SCIENCES  
ECONOMIQUES  
POLITIQUES  
ET SOCIALES

■  
HISTOIRE  
PHILOSOPHIE

■  
REGIONALISME  
FEDERALISME

---

---

Imprimerie CERBONNET  
27, rue de la Folie-Regnault  
PARIS-XI<sup>e</sup> — VOL. 29.42

---

60 F